

Haute-Saône, le 31 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Fonds de solidarité : les députés de la Haute-Saône saluent la décision du gouvernement d'abaisser le seuil de chiffre d'affaires

Barbara Bessot-Ballot et Christophe Lejeune, députés de la Haute-Saône, saluent la décision du ministre de l'économie et des finances Bruno Le Maire d'abaisser le seuil de perte de chiffre d'affaires de 70% à 50% dès le mois de mars, pour pouvoir bénéficier du Fonds de Solidarité, dispositif mis en place par le Gouvernement pour pallier aux conséquences économiques de l'épidémie de COVID19.

Cette annonce, particulièrement attendue, est une excellente nouvelle pour le tissu économique du territoire: elle permettra d'augmenter le nombre de petites entreprises, micro-entrepreneurs, professions libérales et indépendants qui pourront bénéficier de ce dispositif.

Pour le mois de mars 2020, les professionnels qui auront perdu au minimum 50% de leur chiffre d'affaires par rapport à mars 2019 pourront obtenir une aide automatique jusqu'à 1500€ pour faire face à leurs frais fixes. Le choix de passer de 70% à 50% de perte de chiffre d'affaires augmente ainsi de manière considérable le nombre de bénéficiaires potentiels.

Les députés de la Haute-Saône développent : "Nous sommes saisis, depuis le début du confinement, par de nombreux professionnels pour qui l'activité a été particulièrement impactée, ou qui n'ont eu d'autre choix que de fermer en raison de la baisse drastique d'activité, ou encore pour des raisons éthiques et sanitaires pour les professionnels de santé libéraux, et qui, au regard des critères d'éligibilité, ne pouvaient bénéficier de cette aide. Nous avons évoqué cette problématique lors de nos nombreuses conférences téléphoniques avec la Préfecture, auxquelles ont participé entre autres la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la CAPEB, la Fédération du bâtiment et la Chambre d'agriculture."

Barbara Bessot-Ballot et Christophe Lejeune ont immédiatement alerté le cabinet de Bercy afin de faire part au ministre des difficultés engendrées pour bon nombre de professionnels. "En cette période de confinement, les élus sont comme toujours au contact et représentent les intermédiaires privilégiés entre notre territoire et Paris. Les remontées de terrain des acteurs locaux restent essentielles pour guider les décisions des pouvoirs publics, et nous sommes heureux que l'organisation que nous avons mise en place en Haute-Saône fonctionne si bien."



Christophe LEJEUNE
Barbara BESSOT-BALLOT
Députés de la Haute-Saône

Les professionnels qui souhaitent bénéficier du Fonds de solidarité pourront recevoir l'aide jusqu'à 1500€ chaque mois, tant que l'état de crise sanitaire ne sera pas levé. Le critère de la perte de 50% du chiffre d'affaires sera également valable pour le mois d'avril (par rapport au mois d'avril 2019).

Contacts presse :

Stevie Coudray – 06.02.17.67.14 – stevie.coudray@clb-an.fr

Virginie Bernard-Zender – 06.42.28.30.28 – virginie.bernard-zender@clb-an.fr

Fanny Michaud - 06.49.23.09.37 - fanny.michaud@clb-an.fr